



Cadre réservé à l'administration	
QF :	SIECLE : <input type="radio"/> IB <input type="radio"/> Régime
Versement inscription : <input type="radio"/> Chèque <input type="radio"/> Espèces <input type="radio"/> 2 photos	TURBO : <input type="radio"/> Régime <input type="radio"/> F <input type="radio"/> B

 Tout dossier incomplet sera refusé

SERVICE INTENDANCE
FICHE D'INSCRIPTION AU SERVICE RESTAURATION
ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

ELEVE

Demi-pensionnaire

Externe

NOM : _____ demande de bourse effectuée OUI NON

Prénom : _____ CLASSE : _____

Date de naissance : _____ Fille Garçon

RESPONSABLE FINANCIER DE L'ÉLÈVE

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal + Ville : _____ Téléphone : __/__/__/__

Adresse mail : _____

DOCUMENTS À FOURNIR / OBLIGATOIRE A L'INSCRIPTION :

1- **RIB du responsable financier (à coller page suivante)**, en notant le nom et le prénom de l'élève au dos. **Le RIB est obligatoire même si vous n'inscrivez pas votre enfant à la demi-pension, celui-ci nous sera utile en cas de paiement de la bourse, du solde de la carte, des remboursements des frais de stage et des aides accordées.** En cas de changement en cours d'année nous faire parvenir le nouveau RIB, au plus tôt.

2- **Attestation de paiement de la CAF** mentionnant le Quotient Familial récent (- de 3 mois).

OU Attestation de quotient familial Région à éditer par la famille (calculatrice Région Ile de France).

3 - **Paiement demi-pension :**

- Par chèque** établi à **l'ordre de l'Agent Comptable du LPO Paul Langevin** : minimum **30.00 €** lors de l'inscription. Un reçu est délivré.
- En espèces** : minimum **30.00 €** lors de l'inscription. Un reçu est délivré. Merci de prévoir l'appoint, aucun rendu-monnaie ne sera effectué.
- Paiement en ligne** : modalités dans le carnet de correspondance.
-

MERCI DE REMPLIR ET SIGNER LE DOCUMENT CI-DESSOUS

Je soussigné(e), Monsieur ou Madame (1) _____, responsable financier de l'élève
_____, accepte qu'une partie de la bourse soit créditée chaque trimestre sur la carte de demi-
pension de mon enfant.

J'ai compris que cette possibilité de paiement ne sera mise en place qu'à partir du mois de décembre, après vérification de la liste des
nouveaux boursiers transmise par le Service Académique des Bourses à l'établissement en novembre.

Je note que cette somme sera déduite du montant qui me sera versée à la fin de chaque trimestre.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

(1) rayer la mention inutile

MERCI DE REMPLIR LA PAGE CI-CONTRE



FONCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION (voir la note d'information jointe) :

1 - ADMISSION

La restauration est un service annexe de l'établissement, il n'est pas obligatoire.

L'autorisation d'accès au service de restauration se fait obligatoirement par le biais de cette fiche d'inscription qui doit être remise à l'Intendance. **Sans cette fiche et sans le paiement des repas d'avance, l'élève ne pourra pas accéder au service de restauration.**

2 – LE TARIF

Le tarif du repas est fixé par le Conseil Régional Ile de France. **Le prix du repas est compris entre 0.50€ et 4.40€.**

Tarifs 2023/2024 :

	Quotient familial CAF	Tarif repas par ticket	Coût de revient moyen d'un repas	Part de la prise en charge par la Région
A	de 0 à 183 €	0,50€	10.00€	de 56% à 98%
B	de 184 à 353 €	1,74€		
C	de 354 à 518 €	1,94€		
D	de 519 à 689 €	2,15€		
E	de 690 à 874 €	2,35€		
F	de 875 à 1 078 €	2,56€		
G	de 1 079 à 1 333 €	2,76€		
H	de 1 334 à 1 689 €	3,30€		
I	de 1 690 à 2 388 €	3,85€		
J	à partir de 2 389 €	4,40€		

3 – DÉTERMINATION DU TARIF

- 1- Allocataire CAF :
 - Fournir une attestation de paiement de la CAF où apparaît le Quotient Familial.
- 2- Non Allocataire CAF :
 - Remettre l'attestation de quotient familial Région éditée par vos soins sur le site de la Région Ile de France.

Sans ces documents, le tarif le plus élevé vous sera automatiquement appliqué.

Aucun effet rétroactif sur la tarification appliquée ne sera possible en cas de justification tardive.

4- LA CARTE MAGNÉTIQUE est strictement personnelle.

- o Elle permet l'accès à l'établissement.
- o Elle permet la réservation obligatoire du repas aux bornes (réservation possible à partir de 13h00 la veille et jusqu'à 10h30 le jour du repas). Sans réservation un menu de substitution sera servi.
- o Elle permet l'accès au self.

La perte de la carte doit obligatoirement être signalée à l'intendance. La 1^{ère} carte est fournie gratuitement et doit être rendue en fin d'année scolaire. Son remplacement est facturé **4 €** et une **photo doit obligatoirement être fournie**.

5 - MODALITÉS D'ACCÈS À LA DEMI-PENSION

Le service de restauration propose deux services, le premier à 12h20 et le second à 13h15.

Les usagers doivent :

- Respecter les règles d'hygiène et de bienséance.
- Débarrasser leur plateau à la fin des repas.
- **Il est formellement interdit d'introduire de la nourriture ou des boissons dans l'établissement** (Cirulaire n° 2001-118 du 25-6-2001).
- **Il est formellement interdit de sortir de la nourriture ou de la vaisselle de la demi-pension**

Je déclare avoir pris connaissance du fonctionnement de la demi-pension et en accepter les termes.

Le _____

Signature du responsable légal,
« Vu et pris connaissance »

RIB du responsable financier

Si élève boursier : Coller le RIB du demandeur de la bourse

Attestation CAF